

## PLAN : Maintenir et Actualiser ses Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

Conformément au code du travail :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

L'employeur adaptera le nombre de secouristes en fonction des effectifs et des risques propres à l'entreprise.

### PUBLIC CONCERNÉ

Salariés de tout secteur, demandeur d'emploi, indépendant...

### PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du certificat INRS « Sauveteur Secouriste du Travail » en cours de validité

### THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + **Thème 1** : Mettre ses compétences de SST au service de la prévention de l'entreprise
- + **Thème 2** : Intervenir face à une situation d'accident du travail

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- + Formation essentiellement pratique : Échanges entre formateur et participants
- + Démonstrations par les participants et réajustées par le formateur
- + Réappropriation des gestes et des conduites à tenir
- + Mises en situation, quiz

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Matériel de simulation conforme aux recommandations de l'INRS dont mannequins adultes, enfants et nourrissons, défibrillateurs
- + Supports visuels (ordinateur et vidéo projecteur)
- + Plan d'intervention S.S.T

### INTERVENANT

Formateur professionnel titulaire du certificat INRS « Formateur SST » en cours de validité

### DURÉE

1 jour (7 heures)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- + Formation intra : groupe de 4 à 10 personnes
- + Formations inter : nous consulter

### ÉVALUATION & VALIDATION

A l'issue de la formation un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur selon les critères de certification de l'INRS.

Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est valable 24 mois, passé ce délai une formation de maintien et actualisation des compétences sera à nouveau nécessaire pour prolonger sa validité.

**Passé ce délai, le SST n'est plus autorisé à exercer en tant que tel mais il conserve son obligation de porter secours à une personne en danger.**

Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'un nouveau MAC.

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- + D'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victime(s).
- + D'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

### Renseignements & Inscriptions

[crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr](mailto:crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr)

 04 77 59 39 72

## PROGRAMME : **M**aintenir et **A**ctualiser ses **C**ompétences **S**auveteur **S**ecouriste du **T**ravail

### PROGRAMME DE FORMATION : 7 HEURES

#### ACCUEIL ET PRÉSENTATION

---

#### INTRODUCTION

- + Tour de table sur les diverses expériences vécues en tant que secouriste
- + Les actions ayant été réalisées dans la démarche de prévention des risques
- + Les attentes de la journée

#### Thème 1 : **METTRE SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE**

- + **A partir d'un quiz ou de situations de travail dangereuses rencontrées, le SST fera une réactualisation de ses compétences dans la prévention des risques professionnels :**
  - Comprendre les enjeux de la prévention à partir du mécanisme d'apparition du dommage
  - Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention en tenant compte des principes généraux de prévention
  - Être force de proposition en informant les personnes désignées dans le plan organisationnel de la prévention

#### Thème 2 : **INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL**

- + **A partir de situation d'accident simulé**

Le participant mettra en œuvre l'action de secours qui lui semble appropriée. En partant de la réalisation de celle-ci, le formateur réactualisera les compétences attendues du participant
- + **Révision des gestes de secours avec la prise en compte des évolutions réglementaires :**
  - Réaliser une protection adaptée
  - Examiner la (les) victime(s)
  - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation dans l'entreprise
  - Secourir de manière appropriée